

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [caroline Baril](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b2ae280b416dfd9919db1834>

Date d'obtention : 2021-02-18 14:58:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode d'intervention rejoignant tous les partenaires afin de répondre aux besoins des victimes, mais aussi à ceux de l'investigateur. Cette méthode nous offre de travailler en toute sécurité et légalité. Comme plusieurs intervenants sont en action de cette méthode, chacun à son rôle bien délimité et ce à chacune des étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comme mon rôle est mieux défini, je connais les marches à suivre et les pièges à éviter. De plus, je peux mieux accompagner les victimes à chacune des étapes. Pouvoir se faire expliquer chaque étape est très rassurant pour la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre soin de ne jamais regarder les images et respecter le rôle de chaque partenaire pour ne pas nuire à la victime et/ou à moi-même